

Présentation pour le séminaire SEO

Pistes pour accélérer les procédures dans le canton de Berne



06.11.2013

Christian Kilchhofer, lic. en droit,
aménagiste MAS EPF

Contenu

1. Exigences en matière de planification
2. Fiche de mesures C_21 du plan directeur BE
3. Loi de coordination et instruments
 - Décision globale
 - Procédure directrice
 - Délais de traitement des affaires
 - Programme de procédure
 - Pourparlers de conciliation
 - Procédure prioritaire
4. Procédure combinée
5. Récapitulation

Exigences en matière de planification

Quels sont les avantages d'avoir des exigences précises en matière de planification stratégique?

- Coordination de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement en début de procédure
- Mise en lumière de la pesée des intérêts
- Bons arguments pour défendre un projet en votation

>>> Accélération des procédures et sécurité de planification

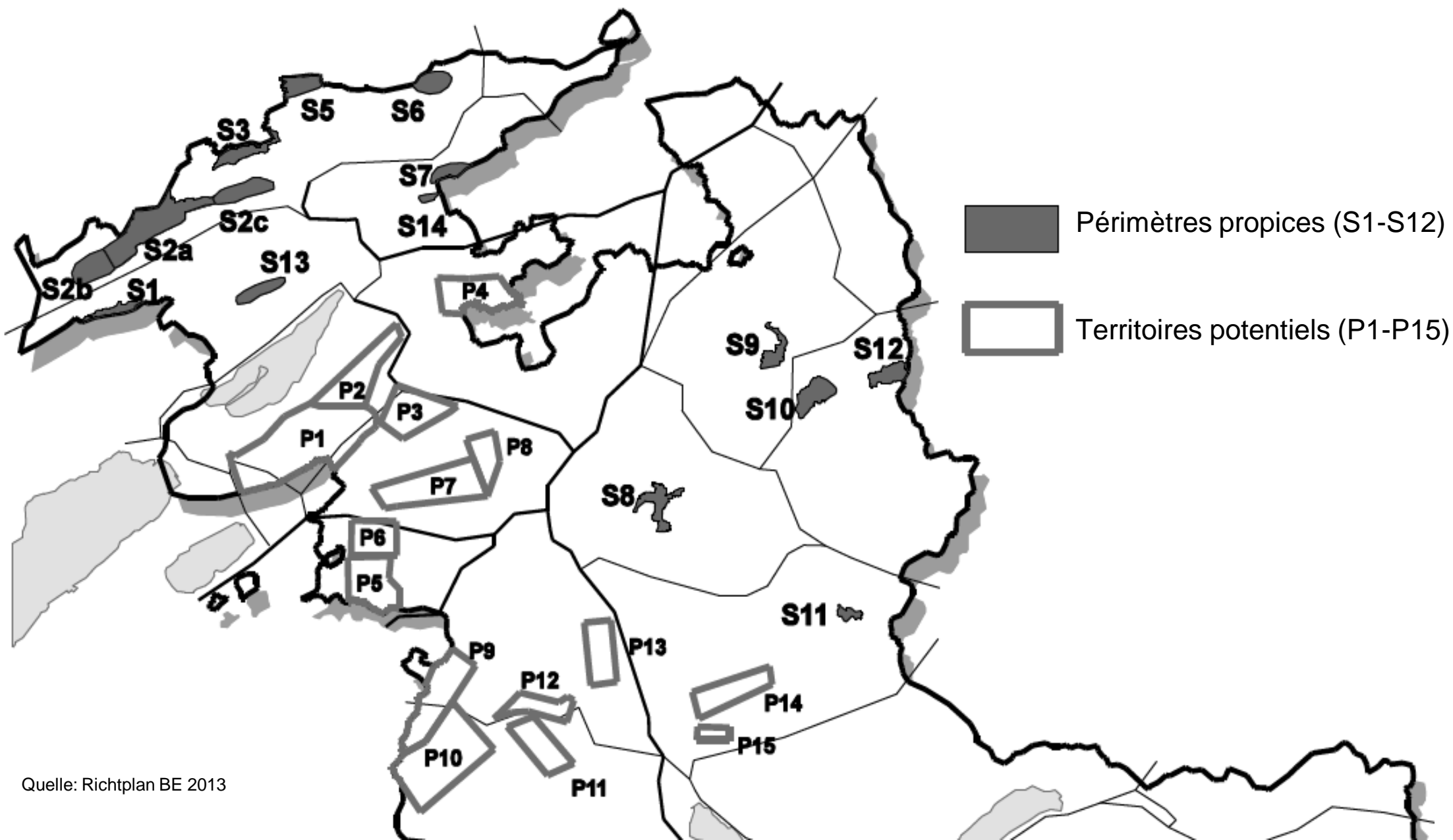
Prescriptions en vigueur dans le canton de Berne:

- Nouvelle fiche de mesures C_21 du plan directeur (3 juillet 2013)
- Stratégie énergétique 2006
- Guide «Energie éolienne»

Fiche de mesures C_21 du plan directeur BE

- Titre: Promouvoir les installations de production d'énergie éolienne
- Objectif: Le gisement éolien doit être exploité de manière optimale, compte tenu des intérêts contraires.
- Mesure: Désignation des périmètres propices à l'implantation d'éoliennes et des territoires potentiels
- Zones d'exclusion (IFP, etc.)
- Procédure applicable aux parcs éoliens (3 installations ou plus):
 1. Inscription des sites dans le plan directeur régional (planification positive) dans le cadre des territoires potentiels définis
 2. Plan d'affectation communal: plan de quartier
 3. Procédure d'autorisation de construire

Territoires potentiels et périmètres propices



Quelle: Richtplan BE 2013

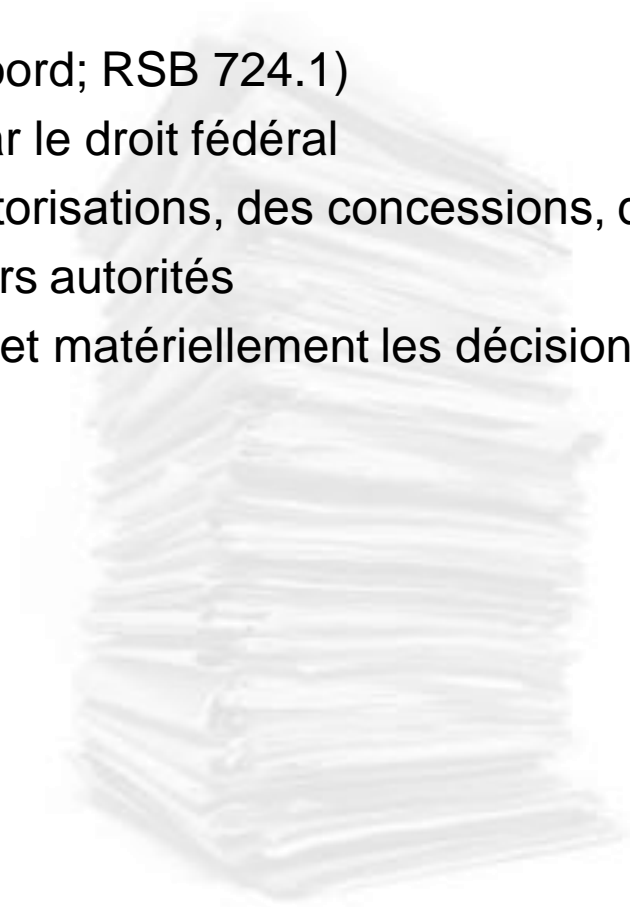
06.11.2013

ecoptima

Loi de coordination

Loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord; RSB 724.1)

- répond au devoir de coordination fixé par le droit fédéral
- s'applique lorsqu'un projet exige des autorisations, des concessions, des accords ou des approbations de plusieurs autorités
- 1er but: harmoniser chronologiquement et matériellement les décisions et les décisions sur recours des autorités
- 2e but: accélérer les procédures



Décision globale

Principe de la coordination:

- Dans le cadre de la procédure directrice, l'autorité directrice recueille, en vue de la décision globale, les décisions qui auraient été sinon rendues séparément.
- Si le droit fédéral empêche une décision globale >>> coordination de la procédure

Procédure directrice

S'agissant des parcs éoliens, la procédure directrice fixe :

- L'obligation d'effectuer une EIE (seuil: 5 MW de puissance)
- Si le plan de quartier autorise une étude d'impact complète >>> le plan de quartier peut servir de procédure directrice
- Dans ce cas, l'autorité directrice est l'Office cantonal des communes et de l'aménagement du territoire
- Si l'EIE ne peut avoir lieu qu'au niveau du permis de construire >>> le permis de construire sert de procédure directrice
- Dans ce cas, l'autorité directrice est l'autorité délivrant le permis de construire (grande commune ou préfecture)

Procédure directrice

Tâches de l'autorité directrice:

- désigner le responsable de la procédure directrice
- fixer le programme de procédure
- prendre les mesures nécessaires d'administration des preuves et de coordination
- demander les rapports officiels requis (qui remplacent les décisions)
- assurer la coordination avec les autorisations fédérales
- concilier les avis divergents
- publier et traiter les oppositions
- rendre la décision globale

Délais de traitement des affaires

- Principe: 30 jours pour la décision ou le rapport officiel
- Le délai court dès que les documents requis sont déposés
- Il ne peut être prolongé qu'exceptionnellement

Programme de procédure

Disposition contraignante:

- lie les autorités impliquées
- assure la sécurité de planification du demandeur

Sont désignés ou fixés:

- la procédure directrice, l'autorité directrice, le responsable
- les procédures à intégrer
- les autres procédures à coordonner
- les rapports officiels à demander
- le calendrier et les délais

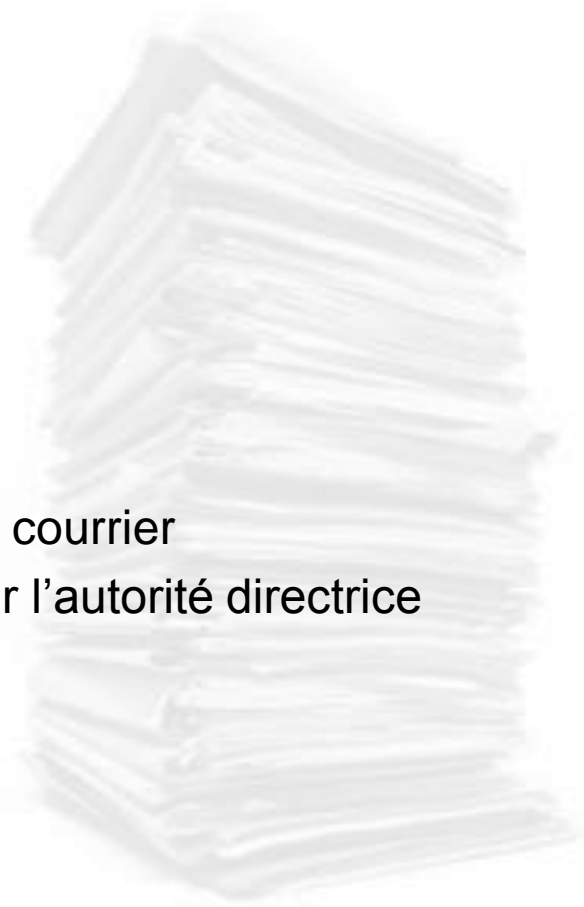
Pourparlers de conciliation

Ont lieu en cas de:

- divergences d'opinion entre autorités
- contradictions entre rapports officiels

Déroulement:

- à l'invitation de l'autorité directrice
- échange «informel»
- pas de retard dû à de longs échanges de courrier
- communication du résultat aux parties par l'autorité directrice



Procédure prioritaire

Le Conseil-exécutif peut déclarer une procédure prioritaire

- Condition: objet relevant de l'intérêt supérieur du canton
- En particulier: développement économique ou sécurité publique
- En principe: pourrait s'appliquer aux éoliennes
- Condition: l'éolienne doit être clairement nécessaire pour atteindre les objectifs énergétiques du canton.

Conséquence:

- Traitement accéléré de la procédure par les autorités impliquées

Procédure combinée

Le permis de construire peut être délivré dans le cadre du plan de quartier

- Condition: Le projet doit présenter le degré d'exactitude requis pour un permis de construire.
- Les mêmes exigences s'appliquent que dans la procédure de permis de construire (formulaire, plans, etc.)

Avantages:

- On gagne du temps (procédure unique).
- Il n'est possible de déposer une opposition qu'une seule fois.

Inconvénients:

- Procédure complexe
- Examen préalable des projets par le canton

Récapitulation

- L'accélération des procédures est l'œuf de Colomb.
- Rien n'est gratuit.
- La qualité de la planification et des documents est déterminante.
- Ne pas aller contre le droit mais faire avec.

